

Ouagadougou, le 08 OCT 2018

COMMUNIQUE

L'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) a élaboré, avec l'assistance technique d'un consultant, la cartographie des risques du système national de passation des marchés publics. Ayant connu, la participation de l'ensemble des différentes catégories d'autorités contractantes, cette mission a permis de produire les outils suivants :

- la cartographie des risques du système de la commande publique ;
- le plan de gestion des risques ou plan de maîtrise des risques ;
- le plan d'audit basé sur les risques.

Ces outils sont accessibles sur le site web de l'ARCOP à l'adresse suivante : <http://www.arcop.bf/audits-et-enquetes/>.

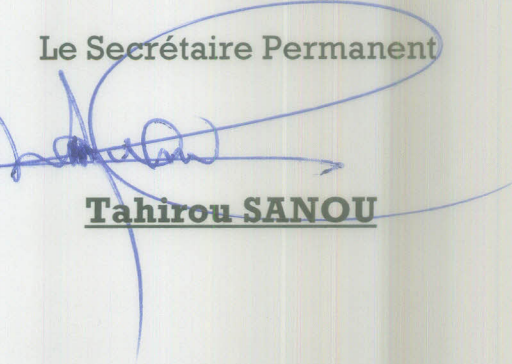
L'ARCOP invite chaque autorité contractante à s'approprier les outils de la cartographie en vue d'une meilleure maîtrise des risques inhérents des procédures de la commande publique. Tout en s'appuyant sur le plan de gestion des risques ci-dessus cité, chaque autorité contractante doit mettre en place les dispositifs les mieux adaptés à sa situation pour réduire les probabilités de survenance des risques et atténuer leur impact sur l'atteinte des résultats.

Les autorités contractantes doivent mettre à jour périodiquement les outils élaborés, notamment la cartographie et le plan de gestion des risques au regard de leur propre situation. Pour ce faire, elles peuvent contacter la Direction de la législation et du suivi – évaluation de l'ARCOP afin de disposer des matrices sous forme de fichiers MS Excel conçus à cet effet.

L'ARCOP veillera à la sensibilisation des acteurs et mettra en place un mécanisme de suivi des mesures du plan d'actions de maîtrise des risques. Ainsi, chaque autorité contractante doit communiquer à l'ARCOP les nom, prénoms et contacts d'un point focal. Aussi, pour toute information ou éclaircissement, veuillez contacter monsieur YELBI Hamidou au 76 56 01 51/72 01 61 43/78 35 78 93.



Le Secrétaire Permanent


Tahirou SANOU